



LES ÉNERGIES
QUI NOUS RASSEMBLENT

PREMIER BILAN DE CONCERTATION

Projet éolien à Maux

Avril 2023



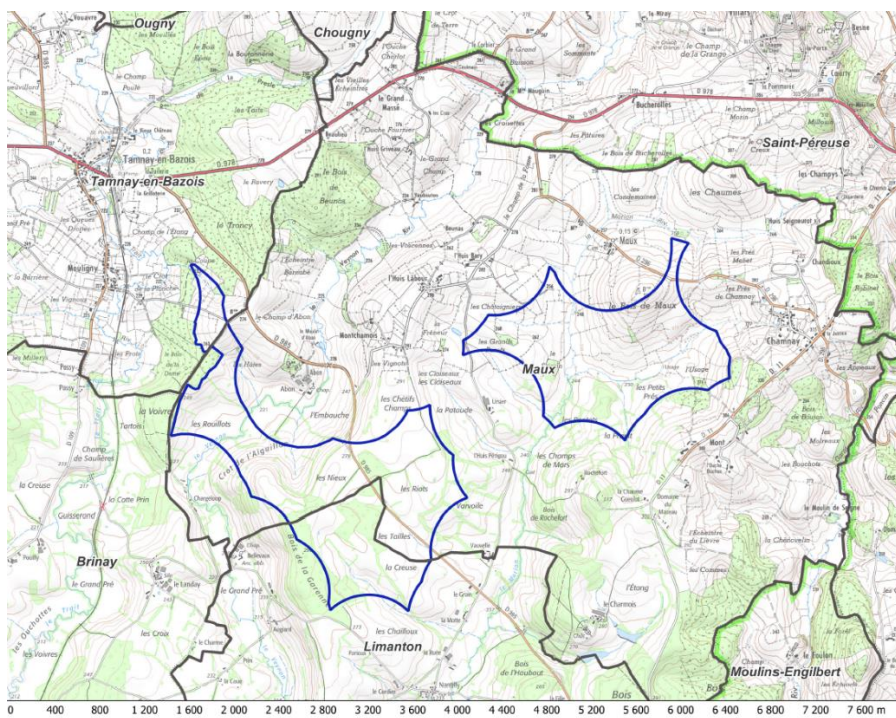
Rappel sur la démarche de SOLVEO Energies

PRESENTATION DE SOLVEO ENERGIES

SOLVEO Énergies est un groupe familial et indépendant français engagé dans le développement des énergies renouvelables depuis 2008. Basé à Toulouse, le groupe développe, finance, construit et exploite des parcs photovoltaïques et éoliens de toute taille. L'entreprise intègre ainsi l'ensemble des métiers et expertises indispensables pour mener à bien des projets de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. SOLVEO Énergies dispose d'un réseau d'agences réparties sur la France dont une à Lyon qui lui permet d'être au plus proche du territoire de la commune de Maux. **SOLVEO Énergies place la concertation au centre du développement de ses projets**, pour que ceux-ci intègrent au mieux les spécificités locales. Dans le cadre de ses projets éoliens, SOLVEO Énergies développe également un **modèle unique de participation locale** plaçant les collectivités et les habitants concernés en tant que véritables partenaires des projets.

LES CARACTERISTIQUES D'UN POTENTIEL PROJET

Pour identifier une zone d'implantation potentielle, SOLVEO Énergies a pris en considération plus de 60 critères répartis en 7 thématiques (Aviation civile, environnement, ICPE, infrastructures, militaire, patrimoine et paysage, règlementaire). Considérant l'ensemble de ces critères, **la zone d'étude identifiée représente une surface d'environ 400 hectares**, principalement sur la commune de Maux.



EN QUELQUES CHIFFRES



- Parc éolien pouvant potentiellement accueillir au maximum **8 éoliennes**
- Capacité totale envisageable du parc : **48 MW**
- Production annuelle : **96 GWh (soit 96 millions de kWh)**

Caractéristiques potentielles des éoliennes :



- Puissance unitaire envisagée : **4 à 6 MW**
- Hauteur hors-tout envisagée (en bout de pale verticale) : **200 à 240 mètres**
- Diamètre de rotor : **130 à 175 mètres**

ETAPES PREVISIONNELLES ET FINANCEMENT



Etudes de faisabilité (6 à 12 mois)



Conception du projet (18 à 30 mois)



Procédure d'autorisation (24 à 42 mois)



Construction (30 à 60 mois)



Mise en exploitation



Démantèlement

L'investissement nécessaire à la réalisation d'un potentiel projet sur la commune de Maux est **évalué à 72 millions d'euros pour un parc de 48 MW**. L'intégralité de l'investissement serait réalisée avant la mise en service du parc éolien via des apports en fonds propres et via un emprunt auprès d'établissements bancaires.

L'ENJEU DE LA CONCERTATION

Soucieuse de l'intégration de ses projets dans leur environnement naturel et humain et attachée aux valeurs de l'information et de la participation du public, la société SOLVEO Énergies a fait le choix d'organiser une **concertation volontaire**. Cette première phase de concertation a été organisée à la suite de plusieurs échanges avec la municipalité de Maux, dans l'objectif d'associer le plus tôt possible les habitants **aux réflexions autour d'un potentiel projet**. C'est pourquoi, cette première étape de concertation volontaire est intervenue **en amont de la réalisation du projet**, c'est à dire **avant la phase d'études sur le terrain** et donc bien avant le dépôt des demandes d'autorisations.

Les objectifs de la concertation

Cette première phase de concertation autour d'un potentiel projet éolien à Maux avait pour objectif d'offrir au public une **information claire** sur la démarche de SOLVEO Energies et la possibilité d'**exprimer des attentes et des points de vue**. Elle devait notamment permettre de débattre : des **objectifs** et des **caractéristiques** d'un potentiel projet ; et plus largement, de l'ensemble des **enjeux** et des **impacts** liés.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION

SOLVEO Énergies avait initialement proposé à la municipalité d'organiser une concertation en tout début d'année 2023 selon un dispositif partagé. En outre, à la suite de la création d'une association d'opposants, la municipalité a choisi d'organiser une réunion publique le 28 octobre 2022. Prévenu seulement quelques jours avant et n'ayant pas eu connaissance des tenants et aboutissants de cette réunion qui ne s'inscrivait pas dans le dispositif et le calendrier envisagé initialement, SOLVEO Énergies a indiqué à la municipalité ne pas souhaiter y participer (*voir également page 7*). Après de nouveaux échanges avec la municipalité en fin d'année 2022 et compte tenu de difficultés logistiques, **SOLVEO Énergies a choisi d'organiser une première phase concertation à partir de mars 2023.**

Le périmètre de la concertation

La concertation s'est déroulée sur le périmètre de la commune de Maux. Elle a débuté le 6 mars 2023. Elle s'adressait ainsi en premier lieu aux habitants de la commune mais était également ouverte à toute personne en dehors de ce périmètre.

L'annonce de la concertation

La concertation a été annoncée le 20 février 2023 :

- Dans les annonces légales du Journal du Centre (édition de la Nièvre)
- Par affichage en mairie de Maux
- Par un courrier d'information à destination des habitants

Solveo Énergies (Férouillet - 31150)

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION POUR UN PROJET ÉOLIEN À MAUX (NIÈVRE) AVEC SOLVEO Énergies

Solveo Énergies étudie la possibilité de développer un projet visant à construire puis exploiter un parc éolien sur la commune de Maux. Ce parc éolien pourrait être composé de maximum 8 éoliennes et disposerait alors d'une capacité de 48 MW.

Il permettrait de produire annuellement jusqu'à 96 GWh d'électricité renouvelable, soit l'équivalent de la consommation électrique de 19.750 foyers (cela correspond à 110% de la consommation électrique de la communauté de communes Bazois-Loire-Marvan ou encore 50% d'une ville comme Nevers).

Avant d'engager les études et avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, Solveo Énergies met en place une démarche de concertation volontaire pour informer le public, recueillir les avis et répondre aux questions.

Cette concertation, initialement prévue entre janvier et février 2023, comprendra plusieurs temps d'échange, avec dans un premier temps :

- Une opération de porte-à-porte dans la commune de Maux les 6 et 7 mars 2023
- Une permanence publique le 14 mars 2023 de 15h à 18h30 (au lieu-dit Chamney)

Par la suite, une réunion publique et d'éventuels nouveaux temps d'échange seront organisés en fonction des attentes exprimées (les modalités en seront précisées ultérieurement par voie de presse et d'affichage).

Durant la concertation, l'équipe en charge du projet se tient à la disposition du public et des acteurs locaux pour échanger et répondre aux questions.

Par ailleurs, le public peut contacter directement Solveo :

- Par courrier : Solveo Énergies - Concertation Maux - 3 bis route de Lacourteusourt - 31150 FÉROUILLET
- Par mail : contact-eolien@solveo-energies.com

A la suite de la concertation, Solveo Énergies rédigera un bilan qui sera rendu public.

2023027

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION POUR UN PROJET ÉOLIEN À MAUX (NIÈVRE) AVEC SOLVEO Énergies

SOLVEO Énergies étudie la possibilité de développer un projet visant à construire puis exploiter un parc éolien sur la commune de Maux.

Ce parc éolien pourrait être composé de maximum 8 éoliennes et disposerait alors d'une capacité de 48 MW. Il permettrait de produire annuellement jusqu'à 96 GWh d'électricité renouvelable, soit l'équivalent de la consommation électrique de 19.750 foyers (cela correspond à 110% de la consommation électrique de la communauté de communes Bazois-Loire-Marvan ou encore 50% d'une ville comme Nevers).

Avant d'engager les études de conception et avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, SOLVEO Énergies met en place une démarche de concertation volontaire pour informer le public, recueillir les avis et répondre aux questions. Cette concertation, initialement prévue entre janvier et février 2023, comprendra plusieurs temps d'échange avec dans un premier temps :

- Une opération de porte-à-porte dans la commune de Maux les 6 et 7 mars 2023
- Une permanence publique le 14 mars 2023 de 15h à 18h30 (au lieu-dit Chamney)

Par la suite, une réunion publique et d'éventuels nouveaux temps d'échange seront organisés en fonction des attentes exprimées (les modalités en seront précisées ultérieurement par voie de presse et d'affichage).

Durant la concertation, l'équipe en charge du projet se tient à la disposition du public et des acteurs locaux pour échanger et répondre aux questions. Par ailleurs, le public peut contacter directement SOLVEO :

- Par courrier : SOLVEO Énergies - Concertation Maux - 3 bis route de Lacourteusourt - 31 150 FÉROUILLET
- Par mail : contact-eolien@solveo-energies.com

A la suite de la concertation, SOLVEO Énergies rédigera un bilan qui sera rendu public.

Le présent avis est publié sur les panneaux d'affichage de la mairie de Maux.



Le 17 février 2023 à Lyon,

Objet : Concertation autour d'un projet éolien sur votre commune

Madame, Monsieur,

SOLVEO Énergies est un groupe familial et indépendant français engagé dans le développement des énergies renouvelables depuis 2008. Basé à Toulouse, le groupe développe, finance, construit et exploite des parcs photovoltaïques et éoliens de toute taille et dispose de toutes les expertises pour mener à bien ses projets.

Notre entreprise étudie la possibilité de développer un projet visant à construire puis exploiter un parc éolien sur la commune de Maux (vous trouverez au verso de ce courrier quelques précisions sur ce projet).

Avant d'engager les études de conception et avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, SOLVEO Énergies met en place une démarche de concertation volontaire pour vous informer, recueillir vos avis et répondre à vos questions. Ainsi, nous organisons plusieurs temps d'échange dans la commune :

- Une opération de porte-à-porte durant laquelle nous viendrons à votre rencontre les 6 et 7 mars 2023 ;
- Une permanence publique le 14 mars 2023 au lieu-dit Chamney de 15h à 18h30.

La réunion publique et de nouveaux temps d'échange seront organisés par la suite en fonction des attentes exprimées.

Nous espérons que cette démarche de concertation saura répondre à vos attentes et en attendant de pouvoir vous rencontrer prochainement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Maxence Grassart
Chef de projet éolien



- Afin d'élargir le périmètre d'information de cette concertation, un courriel a également été envoyé aux élus des communes limitrophes de Maux (Saint-Péreuse, Chouigny, Moulins-Engilbert, Limanton, Brinay, Tamnay-en-Bazois et Sermages).

Au moment de l'annonce de la concertation, **SOLVEO Énergies a précisé que d'autres temps d'échange pourraient être organisés par la suite, au cours d'une nouvelle phase de concertation**, afin d'affiner le projet envisagé dans ses objectifs et en tenant compte des enseignements tirés des échanges avec le public.

Une démarche de relations institutionnelles sur le territoire

En parallèle de la mise en place de la concertation auprès du public, SOLVEO Énergies a sollicité différents acteurs du territoire pour les informer de la démarche engagée et recueillir leur vision des enjeux locaux (Conseil départemental de la Nièvre, Communauté de communes Bazois-Loire-Morvan, Parc Naturel du Morvan, SIEEEN, Sous-préfecture de Château-Chinon, Sénateurs et députés de la Nièvre, Association Maux de Colère...). Il est notamment ressorti de ces entretiens :

- Que le développement de l'éolien est un enjeu important dans la Nièvre compte tenu de la loi d'accélération sur les énergies renouvelables, et que le développement des projets nécessite de la pédagogie compte tenu des sensibilités et inquiétudes locales ;
- Qu'il peut y avoir une forme de scepticisme sur les bénéfices de l'éolien sur le plan économique, énergétique et environnemental et que ceux-ci doivent être explicités autant que possible ;
- Que le projet envisagé n'étant pas situé au sein du Parc Naturel du Morvan, il ne fera pas l'objet d'un avis par ses instances et il n'y a pas de contre-indication aujourd'hui sur un potentiel projet ;
- Que la démarche de concertation mise en œuvre par SOLVEO Énergies s'inscrit dans la loi d'accélération des énergies renouvelables ; cette démarche positive devrait se poursuivre si des études venaient à être menées.

SOLVEO Énergies a également reçu un courrier de l'association « La Demeure Historique » faisant part de son opposition au projet envisagé compte-tenu du supposé impact visuel sur le patrimoine départemental (châteaux de Besne et de Saulières). Il s'agirait ainsi d'un point d'attention pour SOLVEO Énergie si une étude paysagère devait être menée.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Le développement de l'éolien nécessaire dans le contexte de la transition énergétique

Lors des temps d'échange, plusieurs habitants ont indiqué **comprendre la nécessité de la transition énergétique** mais se sont interrogés sur le bienfondé de l'éolien terrestre par rapport à l'énergie nucléaire notamment. Certains habitants rencontrés lors du porte-à-porte et de la permanence pensent « *qu'il y a un lobby puissant au sommet de l'Etat qui agirait pour développer fortement l'éolien terrestre au détriment des territoires* ». Une majorité d'habitants rencontrés ont pour autant affirmé qu'ils étaient **pour le développement des énergies renouvelables** mais jugent plus pertinent de les développer « *ailleurs* ».

- SOLVEO Énergies a rappelé que dans tous les **scénarios de RTE¹** sur le futur du mix énergétique français, un développement significatif et sans précédent des énergies renouvelables (et notamment de l'éolien) est indispensable même en cas de relance soutenue du nucléaire avec le développement de nouveaux réacteurs et la prolongation des centrales nucléaires existantes.
- Il a été indiqué par SOLVEO Énergies que les zones de développement potentielles pour des projets éoliens doivent tenir compte d'une soixantaine de contraintes techniques et réglementaires (indépendamment des études qui doivent être menées par la suite, notamment au niveau

¹ Futurs énergétiques 2050, scénarios de RTE pour atteindre la neutralité carbone : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>

environnemental), et que le **projet envisagé à Maux intègre ces contraintes et dispose d'un fort potentiel.**

- Il a aussi été rappelé qu'il y a sur les projets éoliens, comme sur tous les autres projets d'aménagement de territoire, des **personnes opposés par principe** (pour des motifs souvent individuels liés à leur cadre de vie), alors que **ces mêmes personnes sont d'accord sur la nécessité de développer les énergies renouvelables mais ailleurs.**

Dans le même esprit, plusieurs habitants se sont montrés dubitatifs sur la **capacité de production des parcs éoliens** de façon générale et sur un potentiel projet éolien à Maux en particulier, compte tenu du prétendu manque de vent sur le territoire. Pour certains, un facteur de charge aux alentours de 20 % est insuffisant et cela questionne selon eux la rentabilité supposée d'un projet éolien à Maux.

- SOLVEO Énergies a indiqué que le projet envisagé ne pourrait advenir que si son **modèle de rentabilité était avéré** et que cela suppose de bénéficier des conditions de vent suffisantes. Les données disponibles attestent du **potentiel sur la commune en matière de vent** et les études, si elles devaient être menées, pourraient confirmer le productible attendu (et permettre d'affiner alors les caractéristiques des éoliennes à envisager en termes de hauteur et de diamètre de rotor notamment).

Un dialogue et une coopération complexes localement

Avant d'organiser la concertation, SOLVEO Énergies a souhaité **travailler en collaboration avec la municipalité** pour identifier un calendrier et des modalités qui conviennent aux élus de la commune. Dès la fin de l'année 2022, une association d'opposants s'est constituée en opposition au projet et s'est jointe aux discussions avec la municipalité pour remettre en cause le bienfondé de la démarche de SOLVEO Energies.

- Compte tenu de difficultés logistiques, SOLVEO Énergies a choisi d'**organiser une concertation sans avoir à recourir aux moyens de la municipalité.** En outre, SOLVEO Énergies a pris soin d'informer les élus et l'association d'opposants du dispositif mis en œuvre de manière régulière, tout en **laissant la voie ouverte au dialogue et à la collaboration.**

Lors du porte-à-porte, SOLVEO Énergies a appris que la mairie avait délibéré contre le principe d'un projet éolien au cours d'un conseil municipal le 3 mars 2023. **Cette délibération a été prise sans que SOLVEO Énergies ait été informé** au préalable et sans que l'entreprise ait eu l'occasion de présenter un potentiel projet et les premiers résultats de la démarche de concertation engagée.

Au cours des temps d'échange, la plupart des habitants rencontrés ont indiqué **manquer de connaissance** sur le sujet de l'éolien et ont affirmé que le **Président de l'association d'opposants** disposait de tous les éléments pour contester le bienfondé d'un potentiel projet. Ils ont indiqué s'en remettre à lui pour échanger avec SOLVEO Énergies et faire valoir les arguments d'opposition et de contestation. Après avoir échangé avec l'association (qui avait préféré rencontré SOLVEO Énergies le jour de la permanence, en ayant organisé au préalable une mobilisation, plutôt que lors d'un rendez-vous dédié), **celle-ci n'a pas souhaité transmettre ses questions à SOLVEO Énergies** arguant dans le même temps manquer d'informations sur le projet envisagé (au niveau financier, au niveau environnemental, au niveau de la réglementation...) et préférant diffuser **sa propre analyse et sa propre vision** du sujet auprès des habitants et sur son site internet.

- Il est à noter que **SOLVEO Énergies a signalé auprès de l'association que son site internet comporte plusieurs erreurs distillées** ainsi que certaines contre-vérités (fausses citations de SOLVEO Énergies par exemple).

Certains sympathisants de l'association ont **critiqué la méthode de concertation** employée par SOLVEO Énergies en dénonçant le fait que les temps d'échange avec les habitants sont intervenus après que les promesses de bail aient été signées avec les propriétaires concernés. Ce point a été largement abordé durant la permanence du 14 mars. D'autres auraient souhaité que la concertation soit menée à plus grande échelle en **impliquant davantage les communes voisines.**

- Il a été rappelé à plusieurs reprises qu'il aurait été particulièrement ardu pour SOLVEO Énergies d'organiser une concertation sans avoir un minimum de prérequis à présenter au public : notamment une zone d'implantation potentielle et des premières hypothèses sur un potentiel projet éolien (nombre

d'éoliennes maximum envisageables etc.). Ces différentes hypothèses ne peuvent être déterminées qu'après un premier travail cartographique et après avoir obtenu l'accord des propriétaires concernés. C'est pourquoi la concertation est intervenue à ce moment-là. La concertation est tout de même intervenue **très en amont du développement d'un potentiel projet**, puisqu'il a également été indiqué par SOLVEO Énergies qu'aucune étude n'avait été initiée.

- SOLVEO Énergies a rappelé avoir **contacté et informé les communes limitrophes** de l'organisation de la concertation et que les temps d'échange avaient été organisés à Maux dans la mesure où il s'agit de la commune directement concernée par un potentiel projet. En outre, il est à signaler que l'information sur la concertation a bien été diffusée puisque plus de **deux tiers des participants à la permanence du 14 mars étaient des habitants de communes environnantes** (Tamnay-en-Bazois, Moulins-Engilbert, Saint-Honoré-les-Bains, Saint-Péreuse, Saint-Hilaire-en-Morvan...).

Certains habitants inquiets pour leur cadre de vie et la vue depuis leur jardin

Lors du porte-à-porte et de la permanence publique, plusieurs habitants se sont exprimés pour s'opposer à un potentiel projet éolien, au motif que **cela impacterait leur cadre de vie**. La grande majorité des habitants ayant manifesté une opposition ont indiqué « *ne pas vouloir voir des éoliennes depuis leur jardin* ». Ainsi, plusieurs habitants se sont interrogés sur **l'emplacement des éoliennes** au sein de la ZIP présentée.

Des questions ont été posées sur la **hauteur des éoliennes et la visibilité** induite pour les habitants de la commune de Maux mais aussi des communes environnantes (notamment Saint-Péreuse qui accueille un camping dont « *la vue serait directement impactée* » par un projet induisant selon le propriétaire « *une baisse de fréquentation* »). Certains habitants se sont même interrogés sur la visibilité potentielle depuis Château Chinon.

- **SOLVEO Énergies a rappelé que la localisation des éoliennes du projet envisagé n'était pas déterminée dans la mesure où des études doivent être réalisées au préalable**. SOLVEO Énergies a aussi indiqué qu'une **étude paysagère** serait réalisée pour s'assurer de la meilleure implantation possible des éoliennes si l'opportunité du projet envisagé était confirmée (comme cela est toujours le cas pour un projet éolien). Une attention serait alors portée pour les lieux touristiques et notamment le camping du Manoir de Bezolles de Saint-Péreuse où une rencontre avec présentation de photomontages par exemple pourra être proposée au propriétaire.

Certains habitants ont déploré le fait que le projet envisagé allait modifier leur **cadre de vie réputé pour sa tranquillité**. Lors du porte-à-porte, un couple s'est par exemple inquiété de l'impact potentiel de l'implantation d'éoliennes sur la **faune sauvage** à proximité (passage de chevreuils) et sur l'écosystème local (cours d'eau notamment). D'autres habitants du bourg de Maux ont manifesté leur opposition au fait que des éoliennes puissent se situer sur la **petite colline localisée dans le lieu-dit du Bois de Maux**, ce qui conférerait une covisibilité importante avec l'église du village.

- SOLVEO Énergies a indiqué que des potentielles éoliennes n'auraient **pas d'impact sur les chevreuils** qui peuvent circuler à proximité et que les cours d'eau seraient analysés si des études environnementales devaient être menées pour s'assurer de leur prise en compte dans le cas d'un éventuel projet. Si le projet envisagé devait se poursuivre, **SOLVEO Énergies tiendrait compte des points de vigilance paysagers** soulignés par les habitants, notamment pour éviter la colline du bois de Maux.

En outre, certains habitants ont indiqué que **la visibilité des éoliennes ne les dérangerait pas** et d'autres ont affirmé que **le projet envisagé était une nécessité pour la transition énergétique** et le développement des énergies renouvelables.

Des craintes et des idées reçues sur les impacts potentiels d'un projet sur le territoire

Plusieurs habitants ont exprimé des craintes sur l'impact du projet envisagé vis-à-vis du **prix des maisons** dans le Bazois. Des exemples ont été cités, notamment celui d'un propriétaire dont l'acheteur potentiel se serait rétracté après avoir appris le projet envisagé par SOLVEO Énergies. Les chiffres de 30 à 40 % de baisse du foncier ont été avancés.

- SOLVEO Énergies a rappelé les conclusions de **l'étude de l'ADEME²** estimant que les projets éoliens ont peu d'impact sur le prix du foncier, -1.5 % en moyenne pour les ventes dans un rayon de 5 km autour d'un parc éolien et que les projets éoliens peuvent, au contraire, apporter un nouveau dynamisme au territoire et donc une nouvelle forme d'attractivité. Des participants à la concertation ont préféré remettre en cause l'étude de l'ADEME arguant que celle-ci est « *aux mains du lobby des énergies renouvelables* ».

D'autres habitants ont fait part d'une forme d'**angoisse sur les effets d'un projet éolien sur la santé**. Une habitante a par exemple indiqué que l'antenne relai installée à proximité de son domicile lui provoquait de fréquents maux de tête et qu'un potentiel parc éolien ne ferait que les amplifier en raison des ondes. Un autre habitant a expliqué que l'éolien pourrait aggraver les risques cardio-vasculaires pour les individus sensibles. La question de la santé animale a aussi été posée par certains habitants (ayant lu par exemple le cas d'agriculteurs concernés par des problèmes de santé de leurs vaches après la mise en service d'un parc éolien).

- En ce qui concerne la santé humaine, SOLVEO Énergies a rappelé les conclusions de **l'étude de l'ANSES³** de 2017 à ce sujet affirmant qu'« ***aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes.*** ». **L'Académie de médecine** indique également dans son rapport « *nuisances sanitaires des éoliennes terrestres* »⁴ que « *l'analyse de la littérature médicale et scientifique* (plus d'une soixantaine d'articles ont été publiés à ce jour sur les effets sanitaires des éoliennes) ***ne permet pas de démontrer que celles-ci lorsqu'elles sont correctement situées retentissent significativement sur la santé*** ».
- En ce qui concerne la santé des animaux, SOLVEO Énergies a également rappelé les conclusions de l'étude de l'ANSES⁵ de 2021 à ce sujet affirmant comme « ***hautement improbable voir exclue que la mise en place des éoliennes ait conduit à générer les troubles objectifs*** ». SOLVEO Énergies a également précisé qu'il y a de nombreux élevages à proximité des 9 000 éoliennes en fonctionnement en France, sans qu'il n'y ait eu de problèmes identifiés. Là encore, certains habitants ont tenu à remettre en cause les études considérant de façon générale que toutes les informations officielles sont biaisées.

Plusieurs habitants, relayés par l'association d'opposants ont laissé entendre que lors du démantèlement d'un parc éolien, **le béton pouvait être laissé et que cela se retrouvait alors à la charge du propriétaire** du terrain concerné (en particulier en cas de faillite de l'exploitant). Dans le même ordre d'idée, l'association a critiqué les **promesses de bail signées entre SOLVEO Énergies et les propriétaires fonciers**, arguant que ces promesses engagent les propriétaires dans la durée, sans aucune protection ni aucune contrepartie.

- SOLVEO Énergies a indiqué que l'association d'opposants s'appuyait sur une réglementation obsolète concernant le démantèlement et que cette opération est intégralement à la charge de l'exploitant qui en est responsable pénalement. Cela est explicitement décrit dans l'article L515-46 du Code de l'environnement : « ***L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité*** ». D'ailleurs, **des provisions financières sont obligatoires lors du développement d'un projet pour couvrir le coût du démantèlement**. Les dernières prérogatives sont formulées dans l'arrêté du 10 décembre 2021. A titre d'exemples, plusieurs parcs éoliens ont déjà été correctement démantelés en France : Parc éolien des deux croix à Plouarzel dans le Finistère en 2020, Parc éolien de Champ Longe en Ardèche en 2020,

² Etude « éoliennes et immobilier » de l'ADEME, mai 2022 : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

³ Etude « évaluation des risques sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens », Mars 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf>

⁴ Rapport de l'Académie de médecine du 9 mai 2017 : <https://www.academie-medicine.fr/nuisances-sanitaires-des-eoliennes-terrestres/>

⁵ Etude « Imputabilité à un champ d'éoliennes d'effets rapportés dans deux élevages bovins », Octobre 2021 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2019SA0096Ra.pdf>

Parc éolien de Rivesaltes dans les Pyrénées Orientales en 2021-2022, Parc éolien de Port la Nouvelle dans l'Aude en 2019-2020.

Des précisions à apporter sur les retombées économiques liées au projet

Lors des temps d'échange, plusieurs participants ont remis en cause le **modèle économique de SOLVEO Énergies** à la fois en décrivant une prétendue **santé financière** fragile de l'entreprise et en critiquant le principe du **partenariat proposé aux collectivités** dans le cadre des projets (leur permettant de prendre une participation dans la société et de toucher des recettes lors de l'exploitation du parc éolien).

- SOLVEO Énergies a rappelé que les arguments sur la santé financière de l'entreprise comportaient des biais importants dans la mesure où ils ne tiennent pas compte de la **stratégie de croissance de l'entreprise et de ses perspectives de développement**. SOLVEO Énergies a aussi indiqué que pour autoriser un projet éolien, le préfet doit notamment **juger de la solidité financière** du porteur de projet et que pour obtenir un financement bancaire, l'organisme prêteur doit aussi s'assurer de la capacité à rembourser de l'entreprise. Autrement dit, si l'opportunité d'un projet éolien à Maux était confirmée, celui-ci ne pourrait aboutir que dans des **conditions financières stables, avec un modèle économique éprouvé et validé par deux entités indépendantes de SOLVEO Énergies**.

Certains participants ont également remis en cause les chiffres présentés par SOLVEO Énergies en matière de **retombées économiques et de fiscalité pour la commune**. Notamment qu'en cas de revenus liés à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour la commune, celle-ci ne toucherait plus la dotation globale de fonctionnement (DGF). De même ils ont critiqué le scénario maximal retenu pour la présentation des chiffres.

- SOLVEO Énergies a tenu à rappeler que le calcul du montant de la DGF dépend principalement du nombre d'habitants de la commune et plus marginalement d'autres facteurs comme entre autres la longueur de voirie, la proportion d'enfants, les montants des revenus fiscaux dont l'IFER fait partie. Autrement dit, la commune de Maux continuerait de toucher la DGF même si celle-ci pourrait être légèrement moins importante qu'aujourd'hui (le montant de cette DGF est de toute manière à la baisse depuis quelques années, -5% par exemple pour la commune entre 2017 et 2022), et dans tous les cas, cette baisse serait très largement compensée par les revenus fiscaux issus du parc éolien et ce quel que soit sa taille. En outre, SOLVEO Énergies a indiqué qu'il était tout à fait possible de présenter aux habitants intéressés **des chiffres revus sur la base d'un scénario médian** (représentant par exemple 5 éoliennes avec une puissance nominale par éolienne de 5 MW).

Certains acteurs du territoire ont souligné le **bienfondé du modèle de participation** proposé aux collectivités par SOLVEO Énergies sur ses projets éoliens. Des demandes de précisions ont été formulées pour mieux comprendre la mécanique du partenariat (le rôle de la collectivité en tant qu'actionnaire, la garantie d'absence de risque en matière d'investissement ou encore les retombées économiques attendues). Le fait de pouvoir inclure un **prêt citoyen** lors de la phase éventuelle d'études a aussi été perçu comme positif et comparé à ce qui peut être un « *appel à l'épargne publique* ».

- SOLVEO Énergies a indiqué qu'elle se tenait à la disposition des collectivités pour leur présenter et leur préciser le modèle si nécessaire. Dans tous les cas, SOLVEO Énergies a rappelé durant cette première phase de concertation le principe du partenariat proposé : **permettre à la collectivité de s'associer à SOLVEO Énergies au sein d'une société de projet en rentrant au capital**. La collectivité bénéficie alors des **recettes issues de l'exploitation** chaque année qui s'ajoutent automatiquement aux taxes perçues avec un projet éolien.

Plus généralement, plusieurs acteurs rencontrés ont reconnu le **rôle bénéfique que peut avoir un projet éolien pour accélérer des investissements locaux et conférer une nouvelle dynamique au territoire** ; tout en répondant dans le même temps à la nécessaire transition énergétique de la France.

EN SYNTHÈSE

Au regard des enseignements de la concertation, plusieurs constats ont pu être établis par SOLVEO Énergies :

- Après avoir initialement proposé à la municipalité une démarche de concertation fin 2022 et à la suite de contraintes logistiques, SOLVEO Énergies a choisi d'organiser une première phase de concertation à partir de mars 2023. Dans le même temps, le **Conseil municipal a pris une délibération en défaveur du projet** sans informer SOLVEO Énergies, sans attendre le présent bilan et sans éléments suffisamment précis autour d'un potentiel projet.
- Lors de la concertation, l'association d'opposants a présenté des **éléments faux ou approximatifs vis-à-vis du projet** sans tenir compte des réponses apportées au cours des temps d'échange.
- **La grande majorité des habitants rencontrés se sont accordés sur la nécessité de développer les énergies renouvelables rapidement** mais sur la difficulté d'y parvenir compte tenu des sensibilités locales. Dans le même temps, certains ne souhaitent pas voir leur cadre de vie modifié, conférant à cette opposition des motifs individuels et personnels.
- Les **opposants à un potentiel projet** ayant participé à la première phase de concertation provenaient en majorité de communes proches de Maux et peu de la commune directement.
- Lors d'entretiens avec plusieurs acteurs du territoire, il est ressorti que **les enjeux nationaux et les objectifs de développement de l'éolien** doivent aussi s'appliquer dans la Nièvre et cela suppose que des projets puissent aboutir.
- Plusieurs **questions posées lors de la première phase de concertation n'ont pas pu être traitées sur le moment et nécessitent que des études puissent être menées** pour y apporter des réponses.

LES ENGAGEMENTS DE SOLVEO ENERGIES

Fort des constats établis lors des premiers temps d'échange de la concertation et compte tenu du contexte national rendant nécessaire l'accélération du développement des énergies renouvelables, **SOLVEO Energies a décidé d'engager les études environnementales autour d'un potentiel projet éolien à Maux.**

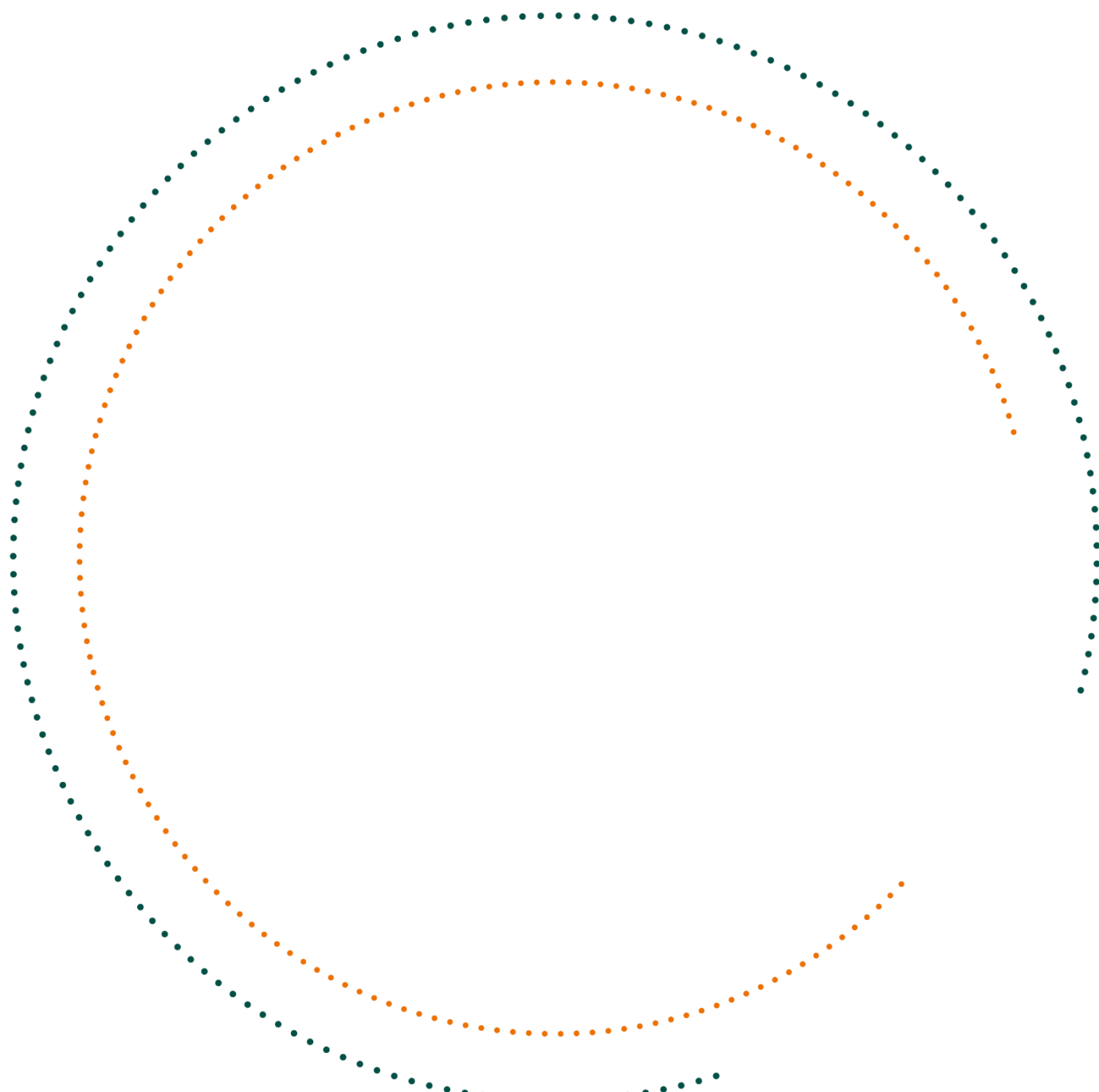
La réalisation de ces études permettra de **présenter des éléments techniques plus aboutis** aux élus, aux habitants et aux acteurs locaux et d'affiner le projet envisagé dans ses objectifs de transition énergétique.

Dans le même temps, SOLVEO Énergies a décidé de prendre plusieurs engagements afin de poursuivre notamment la démarche de concertation engagée et d'accroître sa présence locale.

- SOLVEO Énergies engagera les études sur la base d'un **projet envisagé de 4 à 6 éoliennes**. Cet engagement exclu ainsi l'hypothèse présentée initialement de 8 éoliennes maximum et permettra d'améliorer la bonne intégration paysagère du projet.
- Avec cette nouvelle hypothèse, SOLVEO Énergies s'engage à **exclure toute implantation sur la colline du bois de Maux de la zone d'étude** pour éviter au maximum une covisibilité des éoliennes avec le bourg de Maux. En parallèle, SOLVEO Énergies s'engage à **présenter aux élus et aux habitants les premiers résultats de l'étude paysagère**.
- SOLVEO Énergies s'engage à organiser **un nouveau temps d'échange avec les habitants avant la fin de l'année 2023** pour présenter des **chiffres actualisés** en matière de retombées économiques et de fiscalité pour la commune ; les **premiers résultats des études** en cours ; les **scénarios d'implantation** envisageables ; et répondre aux nouvelles questions du public.
- SOLVEO Énergies s'engage à soutenir des actions locales en proposant des partenariats auprès des acteurs du territoire. Ces actions auront pour objectif de **participer au développement du territoire**, notamment autour de la transition énergétique.



LES ÉNERGIES
QUI NOUS RASSEMBLENT



Contact

SOLVEO Energies – Concertation Maux
3 bis route de Lacourtenourt
31150 FENOUILLET

contact@solveo-energies.com